



Belvaux/Sanem, le 27 février 2019

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, l'Emploi et l'Economie sociale et solidaire en date du 18 février 2019, réf N° I/2018/0455/160, la société

### SARL PRORU

a eu l'autorisation **pour l'exploitation d'une station-service avec shop et lavage à Belvaux, rue de Belval, numéro cadastral I030/8634, P&R CFL Belval.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **27 février 2019 au 08 avril 2019 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

pour le secrétaire empêché,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
le bourgmestre,

Pour le Bourgmestre empêché,

L'Echevine

Simone Asselborn-Bintz

Georges Engel